

2.2.3

STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE



I STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT

2.2 TOURISTIQUE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE



L'année 2022 a été marquée par la définition et l'adoption de la politique publique du tourisme pour les cinq prochaines années.

La stratégie de développement touristique, intitulée Fari'ira'a Manihini 2027 « l'accueil qui nous ressemble et nous rassemble » (FM27), a été adoptée par l'assemblée de la Polynésie française par délibération n° 2022-99 APF du 08 décembre 2022.

Élaborée de manière collaborative et participative, la FM27 s'inscrit dans une trajectoire de tourisme inclusif et durable, avec des objectifs spécifiques visant à aménager en conscience, à renforcer le lien social, à affirmer les identités culturelles.

Les enjeux majeurs de la stratégie sont la diversification et le développement des offres touristiques, l'engagement pour un tourisme durable, la création d'emplois pérennes dans tous les archipels et la diversification des flux.

Le plan d'actions de la stratégie touristique FM 2027 comprend 95 actions et 40 sous-actions, regroupées sous cinq axes opérationnels :

1. Valoriser et promouvoir la destination ;
2. Renforcer la diversité d'expériences et de l'offre touristique ;
3. Tourisme durable et éco-tourisme ;
4. Structurer et professionnaliser les filières ;
5. Développer les infrastructures et équipements.

Une gouvernance efficiente et participative permettra la mise en œuvre de la stratégie dès 2023.

